

Ghana

Le "mauvais" exemple

Entre la Côte d'Ivoire et le Togo, le Ghana. Transition démocratique réussie. Rigueur économique unanimement louée. Monnaie stabilisée. Inflation divisée. Quoi de plus subversif en Afrique de l'Ouest qu'un pays en bonne santé ?



Ca fait 40 ans que l'Afrique, c'est les vieilles combines de la Franc-Afrique, les histoires surannées de barbouzes sorties de derrière

nement américain indemnisant les détenus arbitraires de Guantanamo ? Non. Il s'agit du gouvernement ghanéen qui indemnise les victimes des régimes précédents, suite à la création d'une commission spéciale en 2000 dont les travaux arrivent à terme. Mais

certaines chiffres vont jusqu'à 300 morts sous les coups de la police - attendent toujours...

Economiquement, le Ghana donnerait des migraines aux chercheurs de magouilles. La situation macroéconomique s'est profondément assainie avec les années Kufuor, d'ailleurs réélu à 56%, en décembre dernier, pour un second mandat. Score beaucoup moins africain que les 82% de Chirac en 2002. Les indicateurs le prouvent : les réserves de devises couvrent près de 5 mois d'importations, contre à peine un mois en 2000. « Les autorités ghanéennes ont fait preuve de rigueur dans la gestion des dépenses publiques », selon une mission économique indépendante. Il est important de méditer cette phrase, dans un moment de recueillement ! Au moins plusieurs fois par jour ! Ça procède du décreusement de pensée uniquement par l'association, pour nous incongrue, des mots « gestion des dépenses publiques » et « rigueur », associée à un nœud d'Afrique de

Côte d'Ivoire

Le boulanger et la tête de nègre

A l'issue de la récente résolution 1721 de l'ONU, les pouvoirs du premier ministre ivoirien, Charles Konan Banny sont élargis. Ceux du président Gbagbo sont renforcés. Ceux de l'ONU définitivement ridiculisés.

Après adoption de la résolution 1721 de l'ONU, la constitution ivoirienne continue de prévaloir. Pourquoi les médias français en rendent-ils si mal compte ? Sur Canal plus, dans la Matinale : « Laurent Gbagbo ne pourra plus ainsi empêcher le processus démocratique » (sic). Ailleurs, le premier ministre français de Côte d'Ivoire, Charles Konan Banny, sort « grand vainqueur » (re-sic) des derniers pourparlers newyorkais.

A New York, une partie des Ivoiriens présents ont passé plus de temps à appeler Paris pour s'entendre dire quoi penser qu'à la table de discussions. A croire que juste après, le quai d'Orsay rece-

et détermine leurs attributions. Il met fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions. »

Délégation des pouvoirs

Article 53 : « Le Président de la République peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du gouvernement. Le Premier ministre supplée le Président de la République lorsque celui-ci est hors du territoire national. Dans ce cas, le Président de la République peut, par décret, lui déléguer la présidence du Conseil des ministres, sur un ordre du jour précis. Le Président de la République peut déléguer, par décret, certains de ses pouvoirs au Premier ministre ou au membre du gouvernement qui assure l'intérim de celui-ci. Cette délégation de pouvoir

« Le Premier ministre de Côte d'Ivoire ne nommera

de la Côte d'Ivoire, les histoires surannées de barbouzes sorties de derrière les fagots, les magouilles politiques... Cet angle est confortable, on est en terrain connu. Mais y rester, c'est prendre le risque de plus en plus pressant d'être dépassé. Il ne s'agit pas d'énumérer platelement les bonnes nouvelles, vous l'aurez compris, c'est bien plus consistant, ambitieux et intéressant que cela. Il s'agit de prendre de front une vision poussièreuse, qui se vérifie de moins en moins, et qui porte préjudice au développement. Premier exemple : dans le concert des afro-catastrophistes, le Ghana fait mauvais genre.

« Le gouvernement [...] a décidé d'indemniser près de 2000 victimes de violations des droits de l'homme commises sous les précédentes présidences. Le montant est fonction du préjudice subit... ». De quoi s'agit-il ? D'un futur gouver-

nement, suite à la création d'une commission spéciale en 2000 dont les travaux arrivent à terme. Mais ce n'est que le plus récent des affronts aux afro-pessimistes que ce pays ait faits. L'ancien chef d'Etat Jerry Rawlings, arrivé au pouvoir par coup d'Etat militaire, contre toute attente, a joué le jeu de la démocratisation.

Il a cédé le pouvoir aux civils et n'a pas fait modifier une constitution qui ne lui autorisait que deux mandats successifs.

En 2000, il a laissé son dauphin, John Atta Mills, se présenter aux élections... qu'il a perdues !

Avec la victoire de John Kufuor, c'est un vrai miracle démocratique qui s'est produit dans ce pays coincé entre la Côte d'Ivoire et le Togo. Libéré du joug militaire, le Ghana s'est donc mis à régler ses comptes avec le passé. Petit rappel : en France, les victimes du massacre d'octobre 1961 -

des mots « gestion des dépenses publiques » et « rigueur », associés à un pays d'Afrique de l'Ouest.

Car en dépit de l'augmentation des recettes et de la période électorale, tout dérapage budgétaire majeur a été évité. La monnaie nationale s'est progressivement stabilisée et sa dépréciation par rapport au dollar a été limitée. Même le taux d'inflation, qui reste à deux chiffres, a été divisé par deux entre 2001 et 2003. Notons pour finir une hausse constante du PIB depuis 5 ans, fixé à 5,8% l'année dernière, et une place boursière parmi les plus dynamique au monde. N'en déplaise aux chantages de la caricature « Bourse = grand Satan libéral » : des marchés sains, dans un pays politiquement stable, avec une gestion économique rigoureuse, peu corrompu, autant de signes positifs pour l'état général d'un pays.

Non, je ne parlais pas de la Norvège, mais bien d'un pays d'Afrique de l'Ouest. ■

JEAN FIAWOU MO

discussions. A croire que juste après, le quai d'Orsay recevait les coups de fil des rédactions... Devra-t-on, en France, dans les médias, accepter longtemps encore l'unilatéralité de l'information sur la Côte d'Ivoire ? On attend avec impatience le publi-reportage d'Arte sur les charmes virils de Sorro, la longue interview-confession d'ADO dans « Envoyé spécial », le sujet trash (mais digne) sur les difficiles années d'exil parisien de Konan Bédié, dans « 7 à 8 » ! Reprenons donc ce que dit la constitution ivoirienne. Puisque c'est elle qui prévaut...

Qui nomme qui ?

Selon l'article 41, « le Président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif. Il nomme le Premier ministre, Chef du gouvernement, qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions. Sur proposition du Premier ministre, le Président de la République nomme les autres membres du gouvernement

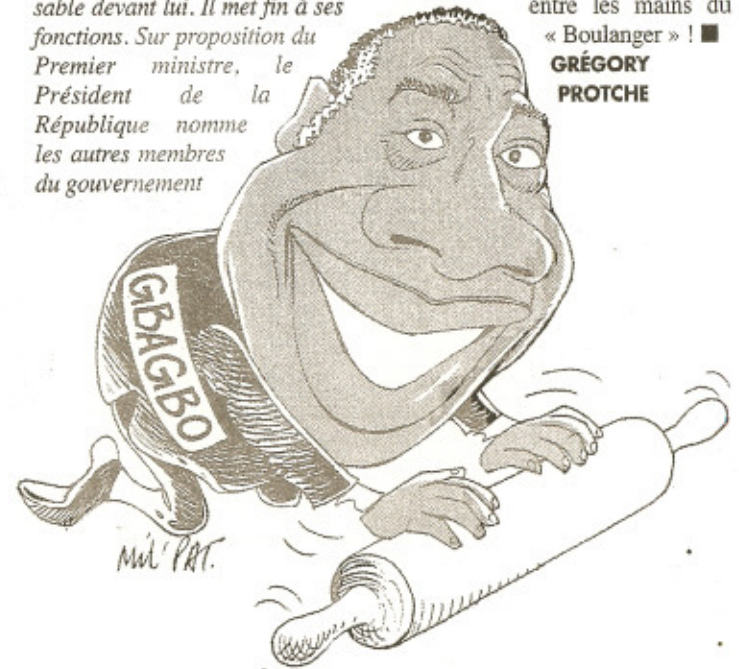
de Côte d'Ivoire ne nommera donc pas aux emplois civils et militaires de l'Etat. »

assure l'interim de celui-ci. Cette délégation de pouvoir doit être limitée dans le temps et porter sur une matière ou un objet précis. »

Si cela ne suffisait pas, Gbagbo a rappelé qu'au regard de la toujours même constitution, « le Premier ministre de Côte d'Ivoire, nommé par le Président de la République, par décret, ne peut, lui-même, nommer par décret. Le Premier ministre ne nommera donc pas aux emplois civils et militaires de l'Etat. » Avant de conclure que « Toutes les atteintes contenues ça et là encore dans le texte de la résolution et qui constituent des violations de la Constitution de la République de Côte d'Ivoire ne seront pas appliquées. »

Konan Banny ressemble de plus en plus à ce gâteau d'antan qu'on appelait « tête de nègre », entre les mains du « Boulanger » ! ■

GRÉGORY PROTCHÉ



Togo

A Lomé, on joue à « Police Academy »

Trois semaines après leur « déportation » au Centre d'entraînement militaire de Kara (cf. le Gri-Gri, N°60 du 26 octobre 2006), les élèves flics togolais sont de retour à Lomé ! Coupables d'avoir initié un mouvement de grève pour réclamer l'indexation de l'indice de leurs salaires sur celui des autres agents de l'Etat, les futurs gardiens de la paix avaient été envoyés se faire mettre au pas. Leur ministre de tutelle, le colonel Atcha Titikpina a décidé qu'ils avaient assez expié leur peine. En

réalité, si les autorités militaires sont revenues à de meilleurs sentiments c'est parce qu'elles n'avaient pas le choix. En effet, le centre d'entraînement militaire de Kara ne se prête pas à un bon fonctionnement des cours. Non seulement, les classes et les dortoirs sont petits. Mais surtout, tous les intervenants habitent et travaillent à Lomé. Et il faut une expédition de huit heures de routes pour rejoindre Kara, distant seulement de 400 km de la capitale. Le ministre Titikpina a donc du avaler son courroux. Provisoirement ?

Il est cependant trop tôt pour les élèves policiers pour crier victoire. Treize d'entre eux ne savent toujours pas à quelle sauce ils seront mangés. Aussitôt après la grève d'il y a trois semaines, le ministre avait sommé les services de renseignements de lui retrouver les meneurs du mouvement. Résultats, tous ceux qui avaient eu la malchance de lire les « doléances » des élèves policiers au ministre furent appréhendés. Et mis au gnouf depuis trois semaines. ■

GA